Mairie Aubigny-en-Artois

BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2017

L'EAU
Les mesures à venir

L'ÉCOLE
La vie scolaire en mouvement

RETOUR EN ARRIÈRE
Ducasse, Fête nationale,
Mer de sable

ÉVÈNEMENTIEL
Animations à la médiathèque, projection cinéma, fêtes de fin d'année

LES TRAVAUX
Passés, futurs

INFOS PRATIQUES
C'est toujours bon à savoir

Mairie
20, rue du Général-de-Gaulle
62690 AUBIGNY-EN-ARTOIS
03 21 59 68 05
03 21 59 68 07
mairie.aubigny62@wanadoo.fr
www.aubigny-en-artois.fr

Imprimé par nos soins
Designed by Freepik

Aubigny en Artois

Édito du Maire

Chères Aubinoises, chers Aubinois,

Le bulletin municipal est l'un des outils de la communication ; il permet de garder le lien entre les élus et les administrés ; à travers ce document c'est le reflet de la gestion qui apparaît.

Les domaines sont nombreux qui permettent aux uns et aux autres de se faire une idée ou simplement prendre connaissance des réalisations.

Les différentes manifestations témoignent aussi de l'engagement du tissu associatif et de l'implication des bénévoles pour profiter de bon nombre d'activités ; sport, culture, les espaces de détente ne manquent pas pour tout simplement apprécier notre belle commune.

Bonne lecture.

Cordialement

Jean-Michel Desailly
Maire
et le Conseil municipal

GESTION DE L'EAU PLUVIALE

Depuis quelques années, nous constatons une recrudescence des inondations. Ces phénomènes impactent aussi les communes voisines.

Monsieur Jean-Michel Desailly, Maire, a sollicité l'implication de notre nouvelle Communauté de communes « Les Campagnes de l'Artois » sur cette problématique.

Celle-ci a répondu favorablement à l'organisation de réunions à destination des élus qui se sont tenues au sein de la mairie d'Aubigny-en-Artois les 6 juin et 14 septembre 2017 en présence de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence de l'eau.

Une autre réunion s'est déroulée ce jeudi 12 octobre 2017, une communication est prévue sur le sujet en relation avec l'intercommunalité.

La reprise du ruissellement lié à la RD73 (rue de Mingoval) suivra en relation avec le Département. Les crédits inscrits au budget sont de 308 977,88 €.

NIVELLEMENT DE TERRAIN

Les inondations devenues fréquentes ont poussé la municipalité à réagir.

En attendant les réalisations suite aux discussions entre les différents partenaires permettant de régler ce problème, le terrain rue de Villers-Châtel a été nivelé et des rigoles ont été creusées par l'entreprise Duffroy pour amener l'eau vers la plantation.

Coût : 4 056 €.

École

Les vacances d'été sont la bonne occasion pour entreprendre des rénovations au sein des écoles. Du numérique, en passant par le remplacement de portes, à la rénovation de mur, tous les moyens sont bons pour entretenir une qualité de vie pour les enfants.

INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE

Cet été, un nouveau VPI (Vidéo projecteur interactif) a été installé dans une classe de l'école élémentaire. Cette nouvelle acquisition entre dans la volonté du Conseil municipal d'équiper l'ensemble des classes du Groupe scolaire Gauguin-Brassens.

Pour se faire, l'entreprise Dailly-Galand d'Aubigny a procédé en amont au passage de câbles réseau dans l'ensemble du bâtiment.

Le groupe scolaire compte désormais 3 VPI et 1 TBI.

ORGANIGRAMME

Une réflexion a été entreprise quant aux clés distribuées au sein du groupe scolaire.

Un organigramme s'est trouvé nécessaire et permet ainsi de hiérarchiser les clés ouvrant l'ensemble des portes d'un ou plusieurs bâtiments.

Un plan de combinaison est créé. Il détermine quelle clef ouvrira quelle serrure.

LOGICIEL CANTINE/GARDERIE

Pour répondre à un besoin fort des parents, un logiciel dédié au service périscolaire va être mis en place à la suite des vacances de la Toussaint.

Celui-ci permettra de donner une largesse de réservation pour la cantine et la garderie. Davantage de détails ont été communiqués aux parents.

Pour se faire, il faudrait que tous les parents transmettent le plus rapidement possible, une adresse mail au service administratif de la mairie afin de créer leur espace personnel.

RÉNOVATIONS DIVERSES

L'entreprise Desfrançois a été sollicitée pour la rénovation du mur de l'école élémentaire côté parking, rue des Écoles. La pose d'un chapeau en béton permettra d'éviter les infiltrations d'eau.

Coût : 7 931,12 €.

Deux portes en aluminium ont été remplacées au niveau des salles de classes donnant sur l'extérieur pour un coût de 8 415,31 €. Deux autres portes ont été changées au niveau des toilettes, côté rue des Écoles pour un coût de 2 116,80 €.

RENTRÉE SCOLAIRE

L'heure de la rentrée a sonné. Les parents ont quitté l'école, les enfants sont en classe avec leur maîtresse. Tout est calme dans les couloirs du groupe scolaire Gauguin-Brassens.

Cette année, l'effectif est de 160 élèves, se composant de la manière suivante :

- 27 en TPS-PS-MS avec M^me^ Jacquart,
- 29 en MS-GS avec M^me^ Denis,
- 23 en CP avec M^me^ Sacépé en remplacement de M^me^ Baudel,
- 26 en CE1 avec M^me^ Hannedouche,
- 28 en CE2-CM1 avec M^me^ Marciniak,
- 27 en CM1-CM2 avec M^me^ Coquerelle.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DANS LE CADRE DES N.A.P

Le décret permettant aux communes de revenir à la semaine des 4 jours a été publié le 28 juin 2017 au Journal officiel, trop tard pour prévoir une nouvelle organisation. La semaine d'école sur notre commune s'organise de la même manière que les années précédentes c'est-à-dire école le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 15, le mercredi de 9 h à 12 h.

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont donc poursuivies pour l'année scolaire 2017-2018 et ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16 h 15 à 17 h 15.

Cette année encore, de nouvelles activités font leur apparition.

La nouvelle aide ATSEM, Élodie Prudhomme recrutée à la mi-septembre, anime deux ateliers. Le premier, **culture latine** apporte une aide pour la compréhension et le sens des mots. Quant au deuxième, **le théâtre** permet aux enfants de développer leur imaginaire et leur créativité artistique.

La crosse canadienne est un sport collectif opposant 2 équipes de 6 joueurs. On y joue avec une crosse et une balle ronde en caoutchouc. Tout en restant en mouvement, le joueur doit parcourir sans arrêt le terrain afin de mettre la balle dans le but adverse.

L'atelier cuisine revient cette année, avec aux commandes Nathalie Delabre, coordinatrice des N.A.P et co-animé par Olga Boulonne. L'atelier s'articule sous plusieurs formes, entre élaboration de recettes d'un côté et pédagogie autour de l'importance du petit déjeuner de l'autre. Et c'est en Russie qu'Olga compte envoyer les enfants.

Retrouvez les photos de vos enfants sur le site de la commune, page : *Services/Nouvellesactivitésperiscolaires.*

CE N'EST QU'UN AU REVOIR

Après plusieurs années au sein de la commune, Fabien Lefebvre s'est mis en disponibilité pour 3 ans et quitte ainsi les services de la mairie pour convenance personnelle.

Titularisé en 2009, Fabien aura donné beaucoup de son temps en tant que bénévole au sein du SCA Football, il a d'ailleurs participé à la création de l'école de football. C'est tout naturellement qu'une réception pour se remémorer ces belles années a eu lieu à la mairie.

Le poste vacant depuis juin 2017, d'animateur sportif a été confié à Maxime Przybylski, qui depuis le démarrage des NAP intervenait déjà auprès des élèves dans des animations de découverte de multisports. Il est actuellement en contrat à durée déterminée à temps non-complet. Il reprend avec facilité le travail entrepris par Fabien qui comme à ses débuts, a sans doute des projets plein la tête.

Retour en arrière

DUCASSE

Le vendredi 9 juin à 18 h débutaient les festivités de la ducasse communale avec la découpe du ruban tricolore.

Monsieur le Maire et quelques membres de son équipe municipale se sont pliés avec joie à la tradition, quelques tours à bord du manège des touts-petits et au volant d'auto-tamponneuses.

Au soir, pour le repas traditionnel 180 personnes avaient pris réservation pour déguster un jambon chaud et danser au rythme de Mix-Age.

Le samedi, le Club de l'amitié en partenariat avec le SCA Pétanque ont organisé un concours de boules. Peu de monde a fait le déplacement malgré le beau temps. Il faut se souvenir que l'année dernière, des trombes d'eaux avaient gâché le jeu. Les joueurs téméraires de l'année dernière ont sans doute préféré profiter du soleil sur le sable fin.

Pendant ce temps, dans la salle Maxime-Viart, le SCA Judo présentait les disciplines enseignées dans sa section (taïso, jujitsu etc.) et a procédé aux passages de grades de ses jeunes judokas. Qu'il était étrange d'entrer dans cette salle qui d'habitude grouille de photographes. En effet, plusieurs kermesses d'écoles voisines sont tombées ce même-jour. Les licenciés du club ne venant pas seulement d'Aubigny ont dû faire un choix.

La brocante nocturne a bien eu lieu. Les exposants étaient nombreux malgré les restrictions et les changements. À l'animation, la troupe des NewStompers a été embauchée pour égayer les esprits pendant que Magdalena Widmar illuminait le visage des enfants avec ses paillettes et ses pinceaux. Afin de ne pas gâcher la fête et en réponse au plan vigipirate, la Municipalité a travaillé en amont pour l'organisation de cette brocante, sur conseils du Major Vannesse. Afin de réduire les accès et régler le problème de la déviation liée aux travaux sur la RD 939, la brocante a été recentrée autour de la rue É.Delombre (soit la place du Marché et la rue du Pré-au-Pont). Les bulletins d'inscriptions ont tous été contrôlés par la Brigade de Gendarmerie d'Aubigny. Le jour J, des tracteurs et des camions bloquaient les différents accès. Pour rassurer, des patrouilles de gendarmes ont été déployées ce soir-là. Aucun incident n'a été à déplorer, cette brocante a encore été un vif succès.

Le dimanche midi était l'occasion de discuter autour d'un verre lors de l'apéritif concert. L'Harmonie municipale a fait l'honneur d'une représentation. Dans l'après-midi, la troupe Cadanse et Ygom's ont fait leur show sur la scène de la salle Multi-Activités.

MISE À L'HONNEUR

En 1978, Giovanni Battista Scilippa, grand amoureux du judo, a créé la section Judo sur la commune d'Aubigny-en-Artois.

En l'honneur de son implication depuis ces nombreuses années, le Dojo dépourvu de nom, a été baptisé « Dojo Giovanni Battista Scilippa ».

FÊTE NATIONALE

Le jeudi 13 juillet, les communes de Savy-Berlette et d'Aubigny-en-Artois s'étaient données rendez-vous sur le parking du magasin Market pour le traditionnel défilé en direction du feu d'artifice tiré sur la commune de Savy.

Les Aubinois ont gonflé les rangs du cortège emmené par les harmonies des deux communes. À la lumière des lampions et sur des airs de guinguette, le cortège s'est déplacé jusqu'à la salle des fêtes de Savy-Berlette. Un refus de dernière minute par le propriétaire du site habituel a amené la mairie de Savy à changer de lieu de tir et ainsi se replier sur un autre terrain jouxtant la salle des fêtes. En prime, une demande en mariage avec un oui pour réponse a précédé les allocutions des maires qui s'en sont réjouis : « deux maires pour un mariage », c'est un fait rare. La soirée s'est poursuivie avec le bal animé par Nostalgie, un groupe familial aux sonorités de musette.

Le lendemain, 14 juillet, la Municipalité avait pour habitude de défiler jusqu'au Monument aux morts accompagnée de porte-drapeaux et de l'Harmonie municipale. Mais la dangerosité de la route et les portes drapeaux moins disponibles provoquent le changement a fait remarqué Monsieur le Maire. Désormais, à la suite du dépôt de gerbe, les musiciens se regroupent dans la cour de la mairie pour jouer quelques airs et non plus sur la route.

Un moment de recueillement a été respecté lors du verre de l'amitié en rappel aux évènements tragiques un an plus tôt à Nice.

Un peu plus tard dans l'après-midi, la population était conviée à participer à la kermesse à la salle Multi-Activités. Qu'il était appréciable de papoter autour d'un verre avec ce beau soleil et en musique au son de l'Harmonie municipale. Les enfants comme les adultes ont pu profiter des jeux comme le tir à la corde, le javelot, le savon, etc.

Et en fin d'après-midi, saucisse merguez étaient de la partie, tant qu'il y a de la braise, la soirée n'est pas finie.

LA MER DE SABLE

Le 29 août 2017, un bus avec à son bord 63 personnes a quitté la gare, direction le parc La mer de sable à Ermenonville. Ce jour, il valait mieux avoir pris son billet pour le parc qu'être resté sur la commune.

Pendant que tout ce monde profitait des joies du parc, nous aubinois, étions sous la pluie. Si vous allez sur le site de la commune page Vie municipale, vous verrez les photos prises par Anne-Marie Dupuis, adjointe en charge de l'organisation de cette sortie dans le cadre de sa commission jeunesse. Sous un beau soleil et dans un cadre mêlant verdure et sable, le parc est pensé pour plaire à l'ensemble de la famille. Les spectacles vous envoient directement dans le Grand Ouest, quant aux attractions, ne croyez pas que tout le monde s'y frottera. Si c'est le grand frisson pour vos enfants, il se peut que pour vous également.

La sortie de fin août mise en place en début de mandat, devient habituelle. Si vous avez loupé La mer de sable, ne vous inquiétez pas, une autre sortie vous sera proposée l'année prochaine.

CHANGEMENT DE MAILLOT SCA CYCLO

Mercredi 6 septembre 2017, le SCA Cyclo a eu l'honneur de recevoir Adrien Petit, cycliste professionnel pour la remise de la nouvelle tenue financée en partie par les partenaires.

Cette nouvelle tenue, plus agréable à porter de par sa matière mais aussi par la disparition de couture sera d'autant plus confortable à porter pour les 23 cyclistes du club pour affronter notre météo à l'occasion des nombreuses sorties ; tous les dimanches par tous les temps (sauf neige et verglas) pour 50 km et plus mais aussi à l'occasion de randonnées de clubs voisins et même en dehors du Département.

Depuis quelques années, l'idée de mettre en place une section VTT fait écho mais les essais ont été peu concluants. Une nouvelle tenue pour donner une image nouvelle, c'est le choix qu'a fait le club pour « capter les jeunes » et par la même occasion, diminuer la moyenne d'âge qui est actuellement de 60 ans. Le choix des couleurs s'est fait naturellement puisqu'elles reprennent celles de la commune, mais aussi en clin d'oeil, le jaune du partenaire d'Adrien Petit. Le cycliste suivi de près par les licenciés du club et bien plus encore, se plait à promouvoir son sport à travers les manifestations locales ; une remise de maillot aujourd'hui, une randonnée sur Habarcq à un autre moment.

Il faut savoir que la tenue coûte plus de 200 € ; c'est donc un bel effort des partenaires (Eurovia, Satelec, Balestra) qui permet un coût moindre pour ces 23 cyclistes.

Vous pouvez retrouver tous les détails des sorties sur le site actualisé du club,

www.cca-aubigny.clubeo.com.

Évènementiel

ANIMATION ROALD DAHL

Destinée aux enfants de 8 à 12 ans. Inscription à la médiathèque avant le 18 octobre.

Jeudi 26 octobre, à 14 h 30, à la médiathèque François-Mitterrand, 03 21 59 00 77. Gratuit.

BAL DES P'TITS MONSTRES

Destiné aux enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Inscription à la mairie avant le 28 octobre.

Mardi 31 octobre, salle Multi-Activités. Gratuit.

CINÉMA : LE PETIT SPIROU

Film familial français (à partir de 6 ans) de Nicolas Bary avec Sacha Pinault, Pierre Richard, François Damiens, Natacha Régnier.

Date de sortie : 27 septembre 2017. **Durée :** 1 h 26.

Synopsis : Petit Spirou, comme toute sa famille avant lui, a un destin professionnel tracé. Sa mère lui annonce qu'il intègrera dès la rentrée prochaine l'école des grooms. Petit Spirou, avec l'aide de ses copains, va profiter de ses derniers jours de classe pour déclarer sa flamme à Suzette.

Jeudi 2 novembre, à 18 h, à la salle Multi-Activités. 4,80 €/3,80 € (- de 12 ans, étudiants, etc.). Avec la carte de fidélité : 1 entrée = 1 tampon. La 6e entrée est offerte.

OPÉRETTE EN FÊTE

Dans le cadre de cette manifestation, Jean-Marie Truffier, baryton vous propose un récital « De la belle époque à la grande guerre - Verdun 1916 » ; composé de chansons immortelles comme *La femme aux bijoux, Viens Poupoule, L'ami bidasse* et bien plus encore.

Dimanche 5 novembre, à 15 h 30, à la salle Multi-Activités. Tarifs : 5 € et gratuit pour les moins de 12 ans. Possibilité de réserver des places à la mairie.

EXPOSITION « NOS VILLAGES À L'ARRIÈRE DU FRONT »

Onze panneaux retraçant le quotidien de la population de 1914 à 1918. Des archives, photos, récits sur ces 11 thèmes : lieu de commandement, de logistique, de cantonnement, l'aviation, les prisonniers, les soins, les sépultures, les civils, la correspondance, les jeux de guerre, l'après 14-18.

Du lundi 30 octobre au samedi 11 novembre, à la salle d'Honneur de la mairie, aux horaires d'ouverture. Lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h, 14 h -18 h ; samedi 8 h 30 - 12 h.

ARMISTICE DE LA GUERRE 1914 - 1918

À 9 h 45 rassemblement place du Manoir ; à 10 h départ pour le défilé en direction des cimetières britannique et français pour le dépôt de gerbe ; à 10 h 30 messe à l'Église Saint-Kilien ; à 11 h 30 dépôt de gerbe au Monument aux morts suivi d'une réception offerte à la salle d'Honneur de la mairie.

Samedi 11 novembre, à 10 h, au cimetière.

SAINTE-CÉCILE

Célébration musicale avec l'Harmonie municipale, puis dépôt de gerbe au Monument aux morts suivi d'un verre de l'amitié à la salle d'honneur de la mairie.

Dimanche 19 novembre, à 11 h, à l'église Saint-Kilien.

MAISONS FLEURIES

Réception en l'honneur des participants au concours des maisons fleuries.

Vendredi 1er décembre, à 19 h, à la salle d'honneur de la mairie.

ARBRE DE NOËL

Spectacle et distribution des cadeaux aux enfants de la commune jusqu'à 12 ans.

Samedi 2 décembre, à 15 h, à la salle Multi-Activités. Ouverture des portes à 14 h.

COLIS DES AÎNÉS

Le colis sera distribué par les élus aux personnes de plus de 70 ans.

Samedi 9 décembre, dans la matinée.

REPAS DES AÎNÉS

Un moment convivial offert par la Municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Dimanche 10 décembre, à 12 h, à la salle Multi-Activités.

SPECTACLE DE DANSE

À l'occasion des 20 ans de l'association Ballerina.

Samedi 16 décembre, à 20 h, à la salle Multi-Activités.

ANIMATION DE NOËL

Atelier pour les enfants de 6 à 10 ans, suivi d'un conte avec le Père Noël pour les enfants à partir de 3 ans. Inscription avant le 6 décembre.

Mercredi 20 décembre, à la médiathèque François-Mitterrand, 03 21 59 00 77. Gratuit.

C'EST PASSÉ

RADAR PÉDAGOGIQUE

De plus en plus de plaintes arrivent à la mairie au sujet de la vitesse excessive des véhicules.

La Municipalité a donc décidé d'installer un radar pédagogique. Cet équipement de plus en plus répandu, rappelle la vitesse autorisée sur l'axe routier. Il est muni d'un logiciel sur la statistique des vitesses qui pourra être exploité.

Dans un premier temps, celui-ci a été installé rue Georges-Lamiot par le Service technique. Il pourra être déplacé et changer ainsi de rue.

RAPPEL

LIMITATION

Suite aux travaux de la rue Émile-Delombre à la fin de l'année 2015, la limitation de vitesse de celle-ci a changé.

Il est important de respecter les 30 km/h sur cet axe.

MIROIRS ROUTIERS

Deux miroirs devenus obsolètes ont été changés dans la commune.

Le premier situé face à la sortie de La Poste et le second face à l'Espace culturel André-Cardon ont été remplacés par nécessité.

Coût : 774 €

ADOUCISSEURS D'EAU

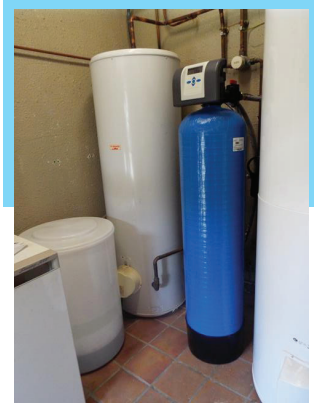

Deux adoucisseurs d'eau ont été installés par l'entreprise H2O Hygieau, à la salle Maxime-Viart et au vestiaire du football.

Ils permettront une économie de la consommation en eau et prolongera la durée de vie des appareils électriques y étant rattachés.

Coût : 4 361,44 €.

RELEVÉ DE COURRIERS

Le plan de modernisation de La Poste constitue à revoir son réseau de traitement du courrier et des bureaux de poste. Dans le but de conserver une certaine qualité de service, l'heure limite de prise en charge du courrier a été avancée à 15 h 30 au lieu de 16 h 15 du lundi au vendredi ; le samedi reste inchangé soit 12 h.

Rappel des horaires d'ouverture du bureau de poste :
du lundi au vendredi 9 h - 12 et 14 h - 17 h,
le samedi 9 h - 12 h.

ÉGLISE SAINT-KILIEN

Suite à la chute d'un morceau de brique, l'église était fermée depuis le 18 janvier 2017, par arrêté du Maire n°2017/40.

Dans un premier temps, la SARL Loir David de Tincques avait procédé au remplacement d'ardoises afin de remédier au problème lié à la fuite d'eau.

L'entreprise Payeux Restauration s'est chargée des travaux correspondant à la mise en sécurité des voûtes et à la création d'une passerelle permettant un accès facilité aux voûtes.

Les travaux terminés, l'église a rouvert ses portes le 25 septembre 2017 par arrêté n°2017/096.
Coût : 45 326,48 €.

PASSERELLE DE L'ÉGLISE

La vétusté du pont situé à côté de l'église menant au stade de football a amené à son changement.

Le nouveau, plus moderne entre dans le cadre de l'harmonie des couleurs voulues sur l'ensemble de la commune.

Le pont a été déposé et remplacé par l'entreprise Defosseux de Bavincourt.
Coût : 29 328 €.

VOLETS ROULANTS

Pour des raisons de sécurité, des volets roulants ont été installés à la salle Multi-Activités et à la salle des sports.
Coût : 16 933,18 €.

MARQUAGE AU SOL

L'entreprise T1 a procédé au marquage au sol du parking de la salle des sports Maxime-Viart ainsi que celui de la salle Multi-Activités.

Une place destinée aux personnes à mobilité réduite a été dessinée sur chaque parking.
Coût : 1 659,90 €.

CHEMIN DE PENIN

Les travaux de viabilisation du lotissement Chemin de Penin dernièrement nommé « la rue des Grands Champs » sont terminés. Les tracés des futures maisons commencent à se dessiner.

Des parcelles sont encore disponibles à la vente. L'ensemble des terrains est exposé sur le site *www.imwofrance.fr.*

AMÉNAGEMENT AU CIMETIÈRE

Pour répondre à la demande, cinq nouvelles cavurnes et un colombarium de trois cases ont été installés par Les Pompes funèbres aubinoises.

Coût : 4 995 €.

Retrouvez la tarification sur le site de la mairie : *ww.aubigny-en-artois.fr/Services/Cimetière.*

RÉFECTION DE VOIRIE

Certaines rues de la commune ont bénéficié d'un entretien en gravillonnage.

Réparation des déformations de chaussée

- Rue du Cabaret Rouge
- Chemin de Penin
- Rue Anneuse
- Rue du Général-Barbot
- Rue Notre-Dame-de-Lorette
- Rue Verte
- Chemin des Poiteaux

Réparations de trottoirs

- Rue du Général-Barbot
- Rue de la Gare
- Rue du Pré-au-Pont
- Rue des Étudiants
- Cité du Bourg

Coût : 16 413 €.

Travaux suite aux inondations

- Rue Notre-Dame-de-Lorette
- Chemin de Haute-Avesnes
- Rue de Haute-Avesnes

Coût : 4 021,20 €.

C'EST AU PROGRAMME

RÉCUPÉRATION DES EAUX

Avant la fin de l'année, une cuve de 10m³ (10 000 L) équipée d'une pompe Jetson, sera installée sur le terrain du local des Services techniques par ces derniers, afin de récupérer l'eau pluviale.

Cette eau sera destinée à l'arrosage des fleurs de la commune et des serres.

Coût : 4 236 €.

TOITURE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Une infiltration d'eau a été détectée au niveau des sanitaires côté cuisine ainsi que du côté du local rangement vaisselle.

La toiture va être démontée puis remplacée par une couverture en zinc et des gouttières seront également installées.

Coût : 6 836,20 €.

CRÉATION DE TROTTOIRS

Les dernières habitations de la rue de Cambligneul pourront bientôt se réjouir, puisque des trottoirs et de la bordure seront créés de part et d'autre de la voirie.

Coût : 10 456,20 €.

AMÉNAGEMENT DE SANITAIRES

Les agents du Service technique vont rendre accessibles les sanitaires femmes de la salle Multi-Activités. Jusqu'à présent, un seul toilette était réservé aux personnes en situation de handicap. Or, il faut deux WC accessibles aux sexes opposés.

INFOS PRATIQUES

NOUVEAUX ARRIVANTS

La fin de l'année approche et les fêtes aussi. L'invitation pour l'arbre de Noël des enfants et le repas des aînés arrivera bientôt dans votre boîte aux lettres.

Si vous êtes nouveaux arrivants, faîtes vous connaître auprès des services de la mairie.

ÉLECTIONS

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.
Toute inscription après cette date sera prise en compte pour l'année suivante 2019.

OBTENIR VOTRE CERTIFICAT DE QUALITÉ DE L'AIR

Considérée comme un acte citoyen, la vignette Crit'air est obligatoire depuis le 1er juillet 2017. Depuis cette date, toute circulation sans vignette dans les ZCR (Zones à circulation restreinte comme Paris, Lyon, Grenoble) entraînera une amende de 68 € pour les voitures et les deux-roues et de 135 € pour les camions et les cars.

Le certificat qualité de l'air est un autocollant à coller sur votre véhicule. Il indique la classe environnementale de votre véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques. Pour un envoi en France, son coût revient à 4,18 €. Il vous sera envoyé par voie postale à l'adresse figurant sur votre certificat d'immatriculation. Vérifiez que cette information est bien à jour.

Le certificat peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités comme des emplacements de stationnements privilégiés.

À ce jour, il n'existe aucune liste des villes concernées. Néanmoins, nous savons que la ville de Lille a lancé la procédure de mise en place d'une ZCR. Cette phase de consultation entamée le 6 février 2017, durera plus d'une année. Cependant, une ZPA (zone de protection de l'air) est déjà mise en place dans la métropole de Lille depuis le 1er juillet 2017, conduisant à des restrictions de circulation spécifique y compris dans le centre de Lille en cas de pic de pollution. La décision est prise par le Préfet du Nord suite à 2 jours consécutifs de dépassement du seuil de polluants dans l'air. Sachez qu'à l'intérieur de la zone environnementale se trouvent les autoroutes A25 (en provenance de Dunkerque) et A22 (en provenance de Lille vers Gent). Par ailleurs, les autoroutes A27 (en provenance de Lille vers Bruxelles), A1 (vers Paris) ainsi que A23 (vers Valenciennes) traversent la zone.

La Communauté urbaine d'Arras, quant à elle, est encore dans la phase de l'étude de faisabilité.

Vous retrouverez plus de détails sur
https://www.certificat-air.gouv.fr/.

L'ASSURANCE MALADIE VOUS INFORME

VOUS AVEZ ÉTÉ BLESSÉ PAR UN TIERS ? DÉCLAREZ À VOTRE CPAM !

Accident de la circulation, sportif ou scolaire, morsure par un animal ou encore chute... autant d'incidents du quotidien qui peuvent survenir à tout moment.
En cas d'accident ou de blessure causé par une tierce personne, la CPAM a la possibilité, mais surtout le devoir, de réclamer à l'auteur des faits ou à sa compagnie d'assurances le remboursement des frais engendrés.

Comment déclarer votre accident ?

1. Je précise aux professionnels de santé que je consulte pour mes soins médicaux, que j'ai été blessé(e) par un tiers. Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».
2. Je déclare mon accident à la CPAM dans un délai de 15 jours :

- par courrier à CPAM de l'Artois – Pôle Gestion Recours Contre Tiers du Pas-de-Calais, 11 boulevard Allende, CS 90014, 62014 Arras Cedex
- par mail via mon compte ameli
- par téléphone au 3646
- en agence CPAM

Bon à savoir

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident. C'est bien pour tous et pour chacun.

LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS VOUS « ACCOMPAGNE »

Suite à la fusion du 1er janvier 2017 regroupant les trois Communautés de communes du secteur, les dispositifs d'**accompagnement aux entreprises** ont été regroupés sous le nom « Accompagne ».

Le dispositif fournit une aide allant jusqu'à 30 % sur les investissements en matériels, sur des travaux d'amélioration de point de vente, plafonnée à 5 000 €.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter
Les Campagnes de l'Artois - 03 21 41 40 00
Retrouvez cette information sur le site www.campagnesartois.fr